

## **Compte-Rendu du Conseil Municipal datant du 11/12/08 :**

### **12 présents :**

Jean Louis ROBERT, Chantal BOUIN, Vincent MERLE, Véronique HAITCE, Pascal DUVERT, Suzanne BARKE, Pascal LACROIX, Jean Louis LEBLANC, Martine PETIT-ANORO, Patrice ROBERT, Julien SAVONET, Stéphane SCHAAK.

### **3 Absents :**

Excusés :

Robert GUILLEN (procuration à Martine PETIT-ANORO)

Karine RAMON (procuration à Jean-Louis ROBERT)

Non excusé :

Thomas RODRIGUEZ

---

### **Ordre du Jour :**

- Salle des Fêtes (modification : règlement intérieur, tarifs location et caution, convention...)
- Vote indemnité du comptable pour l'année 2008.
- Décision Modificative – section de fonctionnement et d'investissement.
- Préparation du budget primitif 2009 (investissement pour l'année 2009, travaux prioritaires...)
- Service minimum d'accueil en cas de grève – décision pour l'année scolaire.
- Questions diverses.

### **ODJ 1 Salle des Fêtes :**

Le règlement de la Salle des Fêtes n'est pas en accord avec les tarifs de location pratiqués.

Il est décidé de mettre en place une commission de travail (Stephane S., Pascal L., Chantal B., Martine P-A), destinée à réfléchir à cette question et proposer de nouveaux documents. La modification de tarif sera votée après la proposition de la commission de travail.

Cette commission devra préciser dans le règlement une heure d'extinction des feux (ou de réduction du volume sonore de manière significative) afin de limiter l'impact sonore pour les riverains proches.

La question du chauffage est posée. Les activités qui se déroulent dans la salle font qu'elle est chauffée en permanence ; cependant il y fait toujours froid. De plus, lors de la dernière facture de livraison de gaz, M. le Maire a estimé que le chauffage de la salle des fêtes coûte à la commune environ 900€ par mois l'hiver (30 €/j). Ce problème sera étudié lors d'une étude des installations énergétiques de la commune.

A titre conservatoire une modification de la délibération et du montant de la caution sont mis aux voix

-Location pour les goyrans(es) 150€

-Location pour les non-goyrans 600€

-la caution, dans tous les cas passe à 500€

**Voté à l'unanimité**

## **ODJ 2 Vote indemnité du comptable pour l'année 2008 :**

Il est proposé de voter la traditionnelle indemnité au comptable de la commune.

### **VOTE :**

**12 contre,**

**2 abstentions** (Chantal B. et Véronique H.).

## **ODJ 3 Décision Modificative – section de fonctionnement :**

Déplacement de 4720€ du chapitre 022 « dépenses imprévues » au chapitre 012 « charges de personnel »

**Vote pour à l'unanimité.**

## **ODJ 4 Préparation du budget primitif 2009 :**

Une certaine inquiétude pour l'avenir est formulée. En effet, les dépenses de fonctionnement sont en hausse constante contrairement aux recettes. Pour l'ATD, organisme qui s'est chargé de réaliser une analyse sur le passé et l'avenir des finances de la commune (de 2007 à 2012) des mesures vigoureuses doivent être prises pour trouver des marges positives en réduisant de façon significative les dépenses de fonctionnement, et trouver des recettes nouvelles.

Les investissements minimums à réaliser en 2009 sont :

-Les travaux de rénovation des terrains de tennis 27 000€

-Les travaux de reconstruction de l'école maternelle (ce chantier sera à cheval sur 2009 et 2010) l'investissement 2009 devrait se limiter aux honoraires de maîtrise d'œuvre soit environ 30 000€.

Le budget d'investissement sera complété par les « restes à réaliser » et les dépenses du Pool Routier.

Pour la suite du mandat, viendront la réhabilitation du presbytère ainsi que les travaux d'urbanisation du chemin de Rozanne au chemin de Badel.

Pour dépouiller les offres des entreprises consultées à propos de la rénovation des terrains de tennis, une commission « appels d'offre » est mise en place (Vincent M., Patrice R., Jean-Louis R., Véronique H., Pascal D.)

## **ODJ 5 Service minimum d'accueil en cas de grève – décision pour l'année scolaire :**

Constat : Environ 50% des enfants sont présents à l'école en cas de grève. L'Inspection Académique s'engage à donner des indemnités financières aux communes, dès lors qu'il y a 25% du personnel en grève, afin qu'elles puissent mettre en place le service minimum. L'IA demande également qu'il y ait au moins un adulte pour 15 enfants.

Une demande est faite par les parents, il leur est important de connaître la position de la municipalité sur cette question, pour l'ensemble de l'année scolaire 2008-2009, afin qu'ils puissent s'organiser en conséquence.

Le fait qu'il soit difficile de trouver des personnes disponibles à chaque grève est soulevé. Il se pose, d'autre part, des questions à propos de la sécurité des enfants. Les personnels appelés en renfort ne sont pas forcément qualifiés pour encadrer des enfants ; d'autant plus que bien souvent les enfants sont particulièrement excités et qu'ils ne connaissent pas toujours ces adultes. Gérer un groupe d'enfants dans un cadre scolaire est différent de s'occuper de ses propres enfants dans un cadre familial ; cela ne s'improvise pas. Une inquiétude est également soulevée quant à la sécurité physique et affective des enfants dont la municipalité est garante : le manque de personnes disponibles lors des grèves peut amener à prendre toute personne se proposant dans l'urgence. La seule garantie est un certificat de casier judiciaire vierge des personnes intéressées dont le délai d'obtention est d'au moins 48h.

Il est d'autre part remarqué que, jusqu'à présent, aucun parent ne s'est proposé pour participer à l'accueil des enfants en cas de grève. Or il semble difficile d'assurer systématiquement un service minimum sans l'appui des parents.

A partir de ces éléments, le Conseil Municipal met au vote la proposition suivante :  
« La municipalité continuera à mettre en place le Service Minimum d'accueil des enfants à la condition que la liste des personnes susceptibles d'assurer la garde des enfants puisse être constituée. »

**VOTE :**

**8 pour,**

**3 contre** (Julien S, Pascal D, Jean Louis L),

**3 abstentions** (Vincent M, Martine P-A et Robert G).

Compte-Rendu rédigé par Julien Savonet.